

GOLF - BROCHURE JO 3283
Convention Collective Nationale du Golf du 13 Juillet 1998

Avenant n°31 du 17 Mars 2005 portant modification de l'avenant n°4 du 1er Octobre 1999 à la Convention Collective Nationale du Golf du 13 Juillet 1998 relatif à la prévoyance des cadres

En application de l'article L912.1 du code de la Sécurité Sociale, les partenaires sociaux se sont réunis en commission paritaire le 17 mars 2005 pour examiner les conditions de la mutualisation du régime de prévoyance mis en place par accord n°4 du 1er octobre 1999, étendu par arrêté du 5 avril 2000. Cet examen a porté sur les comptes de résultat de la période écoulée.

A l'issue de cet examen, les partenaires sociaux décident :

- d'une part, de reconduire la désignation du GNP en tant qu'organisme assureur des garanties incapacité de travail, invalidité, décès pour une durée de 5 ans ;
- d'autre part, de reconduire la désignation de l'OCIRP en tant qu'organisme assureur de la garantie rente éducation pour une durée de 5 ans.

Les parties signataires conviennent de procéder à une nouvelle étude des modalités d'organisation des risques et du choix des organismes dans les six mois précédant la nouvelle échéance quinquennale.

Article 1 : Le présent avenant prendra effet le 16 avril 2005 pour l'ensemble des entreprises figurant dans le champ d'application conventionnel.

Les partenaires sociaux signataires s'engagent à déposer le texte du présent avenant à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi ainsi qu'au secrétariat du Greffe du Conseil des Prud'hommes de Paris et, à effectuer les démarches nécessaires pour en obtenir l'extension auprès du Ministère concerné.

Fait à Paris, le 17 mars 2005

SIGNATURE DES PARTENAIRES SOCIAUX

Organisation(s) patronale(s) :
Groupement professionnel des golfs
associatifs - GPGA - Fédération française de
golf 68, rue Anatole - France 92309
Levallois-Perret Cedex

Syndicat(s) de salariés :
FGA - CFDT ;

FTILAC - CFDT ;

CFTC ;

Syndicat des gestionnaires de golfs
commerciaux – SGGC – c/o Golf de Forges
les Bains – Route du Général Leclerc – BP
12 – 91470 FORGES LES BAINS

SNEPAT FO ;

CGT

CFE – CGC INOVA